

## Championnat de Seine Maritime de Cross-Country 2022

### Points de règlement très important :

**Le championnat de Seine Maritime de cross-country est réservé aux athlètes licenciés "compétition".**

Pour le bon déroulement de la compétition chaque club devra fournir au minimum un jury. Merci d'envoyer pour **le 10 janvier 2022** les noms, prénoms et n° de licence de vos jurys à : **marc.louvet@orange.fr**

Les engagements pour les championnats de Seine Maritime de cross seront à faire sur le site du CDA76 dans l'onglet "engagement" jusqu'au **mercredi 12 janvier 2022 avant minuit, dernier délai.**

**Attention :** Tout engagement au-delà de la date limite sera facturé 10€ par dossard.

**Aucun engagement ne sera possible sur place.**

Suite au protocole sanitaire préconisé par la FFA, le CDA76 a opté pour l'utilisation de dossard à puce. En conséquence sur décision du Comité Directeur du CDA76 du 9 octobre 2021, il sera facturé par club, 90% des non-partants engagés au prix de 5€ le dossard. Merci d'engager uniquement les athlètes dont vous êtes certain de leur participation. Pas d'engagement de masse...

#### Retrait des dossards :

- Une enveloppe au nom du club sera à prendre au local de retrait des dossards. (Tennis couvert derrière la tribune) Pas de retrait de dossard individuel. L'enveloppe des dossards ne pourra être remise au club que si un jury a été engagé pour la journée ou une pénalité de 100€ sera demandée au club.

**La participation aux championnats départementaux de cross est obligatoire pour se qualifier aux championnats de Normandie de cross.**

#### QUALIFICATIONS :

Tous les athlètes classés lors des championnats départementaux du 16 Janvier 2022 à Bolbec seront qualifiés pour les championnats de Normandie à Lisieux le 30 janvier 2022.

#### REPÊCHAGE :

Tout athlète absent le jour des départementaux de cross et susceptible de participer aux championnats régionaux de cross à Lisieux, une demande de repêchage devra obligatoirement être faite **le jour des départementaux à Bolbec** et devra être accompagnée d'un chèque de caution de 30€ à l'ordre de la Ligne de Normandie d'Athlétisme.

- Pour les catégories benjamins et minimes, le repêchage est aussi à faire pour les régionaux, il devra être accompagné d'un chèque de caution de 30€ qui sera rendu si l'athlète est classé aux régionaux à Lisieux.
- A partir de la catégorie Cadets la caution de 30€ versée pour un athlète qui souhaite participer aux régionaux malgré sa non-participation aux départementaux ne sera redonnée que s'il est classé aux 1/2 finale des championnats de France de cross à Eu (76).

#### Attention :

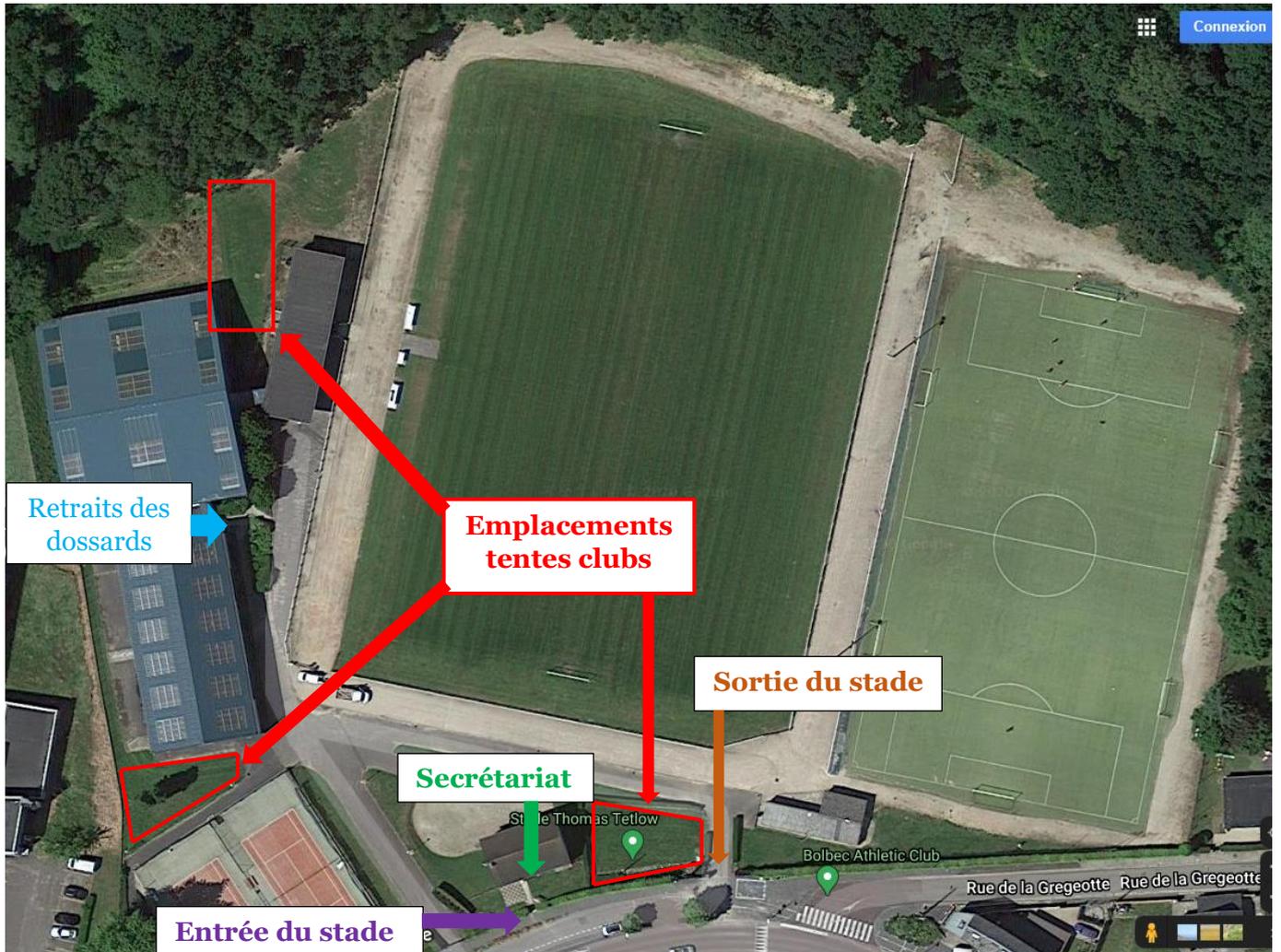
- Aucune demande de repêchage ne pourra être prise en compte en dehors de ce jour.
- Il faudra faire un chèque par demande de repêchage et non un chèque global.
- Les demandes de repêchages seront à faire au local des retraits des dossards. (Tennis couvert derrière la tribune)

**Merci de prendre connaissance du protocole sanitaire mis en place pour ce championnat et d'informer l'ensemble de vos athlètes et jurys.**

Sportivement



Ch<sup>ats</sup> de Seine Maritime de cross  
16 janvier 2022 – Bolbec (*stade Tetlow*)  
Informations complémentaires



## Championnats de Seine Maritime



## de Cross-Country

**Dimanche 16 Janvier 2022**

**Bolbec**

*Stade Tetlow*

## **Protocole Sanitaire**

Ce protocole sanitaire validé le 9 octobre par le comité directeur du CDA76 n'est pas figé dans le temps mais reste évolutif en fonction des futures recommandations gouvernementales.

- Pour pouvoir entrer dans l'enceinte du stade Tetlow de Bolbec, il faudra présenter à l'entrée son pass sanitaire ou un test PCR de moins de 72 heures pour toutes personnes âgées de 12 ans et plus.
  
- Il sera remis à l'entrée un bracelet à mettre au poignet pour faciliter les multiples entrées et sorties
  
- Un sens de circulation sera établi pour entrer et sortir du stade.
  
- Il sera recommandé de privilégier les échauffements à l'extérieur du stade.